

18 Marché de l'art

Carlo Zinelli,
une figure
sous-cotée

ART BRUT La cote de l'artiste italien, actif de 1957 à 1973, a nettement progressé depuis cinq à six ans. A l'affiche cet automne à la Collection de l'art brut, à Lausanne, il reste néanmoins très abordable si on le compare à ses homologues Henry Darger, Martin Ramirez ou Adolf Wölfl

ÉRIC TARIANT

Silhouettes fantomatiques perforées, long cortège de prêtres habillés de robes noires, femmes mutiques affublées de sac à main, hommes au chapeau à plume rappelant ses années passées sous l'uniforme des chasseurs alpins: tous défilent, déterminés, au milieu d'oiseaux, de mules, de saxophonistes et de barges chargées de personnages hiératiques ou de créatures exotiques, éléphants, chameaux ou autres lions. C'est lui, Carlo Zinelli (1916-1974), le metteur en scène de tout ce petit théâtre d'ombres, de tout ce petit monde énigmatique d'hommes et de femmes cabossés, meurtris, parfois amputés, mais debouts, vivants.

«Son œuvre, sorte de conte autobiographique, représente une véritable révolution formelle, souligne le marchand d'art brut parisien Christian Berst. L'itération, la dislocation, le dédoublement, l'atrophie, la stylisation, l'absence de perspective, les variations de plan et d'échelle, l'écriture dans les interstices qui bat comme un pouls, tout ceci confère à la composition un rythme d'une modernité effrénée.»

A l'affiche de la Collection de l'art brut, à Lausanne, cette grande figure de l'art outsider, devenue un classique de la spécialité, a fait, ces six dernières années, des apparitions très remarquées dans l'actualité du monde de l'art: grande exposition monographique à l'American Folk Art Museum de New York en 2017, solo show, pendant la Biennale de Venise de 2013,

dans la serre des Giardini, sous la houlette de James Brett, fondateur du Museum of Everything.

Création effrénée

Fils d'un menuisier, né en 1916, à San Giovanni Lupatoto, dans les environs de Vérone, adolescent solitaire travaillant dans une ferme puis apprenti boucher aux abattoirs municipaux de Vérone, Carlo est envoyé sur le front en Espagne, dans un bataillon de chasseurs alpins, pendant la Seconde Guerre mondiale. Rapatrié en 1941 pour raisons médicales, en proie à des hallucinations et délires de persécution, il est interné, en 1947, à l'hôpital San Giacomo de Vérone pour schizophrénie paranoïde. C'est un homme brisé, anéanti, dont «le seul dérivatif consistait à tracer des graffitis dans la cour de l'hospice avec un caillou pointu», souligne Michel Thévoz, ancien directeur de la Collection de l'art brut, écrivain et historien de l'art dans son manuel *L'Art brut* (Ed. de la Différence, 2016).

Autant dire que l'ouverture, en 1957, d'un atelier d'artiste dans l'hôpital qu'il fréquentait fut pour lui une libération, un véritable tournant dans sa vie. S'ouvre alors une période de création effrénée. En l'espace de quatorze ans, Carlo peindra frénétiquement près de 3000 gouaches et réalisera quelques dessins, collages et sculptures. La Collection de l'art brut conserve le plus important ensemble: 99 pièces – ou 165 si l'on prend en compte le fait que la plupart ont été peintes recto verso... En Italie, son ancien psychiatre, Vittorino Andreoli, en possède



Sans titre, 1963 (recto) gouache sur papier, 70 x 50 cm. (PHOTO: CLAUDINE GARCIA, AN/COLLECTION DE L'ART BRUT, LAUSANNE)

L'ouverture d'un atelier d'artiste dans
l'hôpital qu'il fréquentait fut pour lui
une libération, un véritable tournant
dans sa vie

également un nombre important. Tout comme, en France, la Collection abcd, constituée par Bruno Decharme, et, en Grande-Bretagne, le Museum of Everything. Jusqu'au début des années

1980, ses œuvres se négociaient quelques centaines d'euros. Aux États-Unis, la galeriste Phyllis Kind a été l'une des premières, dans les années 1980, à présenter des Zinelli aux côtés d'œuvres

d'artistes modernes ou contemporains. A la fin des années 1990, dans sa galerie new-yorkaise, celles-ci se négociaient autour de 10000 dollars pièce. En France, Jean-Pierre Ritsch-Fisch lui a consacré une exposition, en 1996, à Strasbourg, dans la galerie qu'il venait d'ouvrir. Ses œuvres se sont alors vendues pour l'équivalent de 7000 à 10000 euros.

«Il n'y a pas de période ou de sujet plus prisé qu'un autre, c'est avant tout la créativité, la force de la composition et la qualité du dessin

qui importent», souligne le marchand. En 2011, Christian Berst lui a, à son tour, consacré un solo show, dans sa galerie parisienne. Il vend désormais ses œuvres autour de 20000 euros. «Sa cote a doublé en l'espace de sept à huit ans. Carlo est l'un des artistes bruts les plus importants du XXe siècle. Comparé à des œuvres de Martin Ramirez, de Henry Darger ou d'Adolf Wölfl dont les plus belles pièces se négocient entre 150000 et 500000 euros, ses prix demeurent très abordables», poursuit le marchand. A New York, la Galerie Cavin-Morris en vend, aujourd'hui, entre 18000 et 25000 dollars, contre 10 à 12000 dollars, en 2012, lors de leur première exposition.

Chasseurs alpins

En ventes publiques, son record est détenu par une gouache de 1957, aux dominantes jaunes et vertes fourmillant de détails, qui a été adjugée 44000 euros frais compris, en janvier 2019, chez Christie's New York. Une œuvre de 1962 figurant quatre silhouettes spectrales roses sur fond rouge, qui a appartenu à la collection de l'acteur Robin Williams, s'est, elle, vendue 28000 euros frais compris chez Sotheby's New York, en octobre 2018. Reste que la plupart de ses œuvres partent entre 5000 et 16000 euros sous le marteau. «Nous avons observé une nette augmentation de la valeur de celles-ci, particulièrement depuis l'exposition que lui a consacré, en 2017, l'American Folk Art Museum», analyse Cara Zimmerman, vice-présidente de Christie's et spécialiste d'art folk et outsider.

Plusieurs marchands d'art montreront des œuvres lors de l'édition parisienne de l'Outsider Art Fair, du 17 au 20 octobre, à l'Atelier Richelieu. La Galerie lausannoise du Marché en a sélectionné deux, qui seront proposées entre 10 et 15000 euros pièce. Deux autres, des années 1960, peintes recto verso, seront à découvrir sur le stand de la Galerie milanaise Maroncelli 12. L'une à 11000 euros, la seconde à 15000. «Ses œuvres les plus demandées sont celles qui figurent des silhouettes masculines – des chasseurs alpins pour la plupart – flottant sur la toile au milieu d'écritures et d'animaux. Celles des années 1960 colorées dans des tons jaunes, rouges ou verts sont particulièrement appréciées des collectionneurs», précise la galeriste Antonia Jacchia. ■

Outsider Art Fair 2019, Atelier Richelieu, Paris, du 17 au 20 octobre.



ANNE LAURE BANDLE
DOCTEURE EN DROIT, AVOCATE
CHEZ BOREL & BARBEY,
DIRECTRICE DE LA FONDATION
POUR LE DROIT DE L'ART

La chronique de l'art

Dans le cénacle
des grands
collectionneurs

La semaine dernière, lors de la journée d'ouverture de la foire Frieze – moment privilégié réservé aux VIP –, les espaces des exposants regorgeaient de monde, les points rouges pullulaient, l'ambiance était tendue. Les collectionneurs étaient nombreux à venir convoiter les récentes acquisitions des galeries, mais il ne suffit plus d'avoir les moyens pour les acquérir. Jadis, collectionner l'art était l'affaire d'une élite de connaisseurs. Aujourd'hui, il s'agit plu-

tôt d'un sport de compétition dont il faut bien connaître les règles.

D'une part, le nombre de grands collectionneurs a sensiblement augmenté ces dernières années, que ce soient de nouveaux amateurs qui souhaitent figurer parmi les détenteurs d'œuvres créées par des artistes de renom ou des investisseurs à la recherche d'une classe d'actifs alternatifs à l'immobilier et à la bourse. D'autre part, les marchands exercent un contrôle sur la cote de leurs artistes en sélectionnant les collectionneurs, au détriment des investisseurs. Certains collectionneurs de la nouvelle génération se plaignent de ne pas pouvoir accéder aux œuvres qu'ils cherchent vainement à posséder.

Diligence accrue

Parmi les répercussions que soulève ce marché de l'art en pleine effervescence, on observe une valeur marchande des œuvres et des risques liés à leur acquisition en croissance. Ces risques peuvent notamment porter sur l'authenticité des œuvres, leur état physique, ou encore leur provenance. Ce dernier aspect est particulièrement important, la prudence étant de mise

pour détecter les œuvres volées ou spoliées. La loi impose d'ailleurs aux acquéreurs et aux vendeurs un devoir de diligence qui implique des vérifications entre autres sur la légitimité du propriétaire avant de conclure toute transaction.

Jadis, collectionner
l'art était l'affaire
d'une élite de
connaisseurs.
Aujourd'hui, il s'agit
plutôt d'un sport
de compétition

Le degré d'attention qui peut être exigé de l'acquéreur dépend des circonstances. Ainsi, un collectionneur d'art qui opère régulièrement sur ce marché devra se laisser opposer une connaissance de la branche et, par conséquent, un devoir d'investigation

plus accru qu'un novice. Cette exigence de diligence n'est pas limitée aux marchands agissant dans leur activité commerciale, mais s'étend bel et bien aux collectionneurs. Un manquement à ce devoir de diligence peut entraîner la perte de l'œuvre d'art acquise, l'acheteur pouvant être qualifié de mauvaise foi pour ne pas avoir prêté l'attention requise au moment de l'achat. Une complexité additionnelle réside dans le fait que le Tribunal fédéral s'appuie sur «les usages reçus dans la branche en question, sans toutefois que les négligences usuelles puissent conduire à une diminution des exigences relatives à l'attention».

**Professionnalisation
des collectionneurs**

Il est fréquent que des œuvres d'art soient acquises sans grandes formalités, sur la base d'une simple facture et sur la réputation de la galerie vendeuse. Cela peut paraître surprenant surtout aux yeux d'un juge qui ne retiendra pas ces usages-là comme étant suffisants. Compte tenu des risques de ce marché, une diligence plus systématique devient inéluctable. Les ven-

deurs doivent eux aussi se conformer à un devoir de diligence depuis l'introduction de la loi sur le transfert des biens culturels en 2005. Celle-ci prévoit que les propriétaires et intermédiaires intervenant pour le compte des propriétaires doivent s'assurer que l'œuvre en question n'a pas été volée ou importée illicitement.

Cette exigence s'applique à tout professionnel du marché de l'art. Un collectionneur peut être qualifié de professionnel assez rapidement, dès le moment où il opère plusieurs transactions durant la même année en réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 100000 francs. Ainsi, la loi ne fait pas la distinction entre les acteurs du marché qui agissent en tant que marchand ou en qualité de collectionneur. Seul le chiffre d'affaires réalisé ainsi que le fait d'acheter dans le but de revendre pour leur propre compte ou d'en faire le commerce pour le compte de tiers est pertinent. Les collectionneurs d'œuvres d'art – susceptibles d'être jugés au même titre qu'un professionnel du marché – ont intérêt à s'adapter au niveau des exigences requises en la matière. ■